



PREFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction de la Sécurité et de la
Protection Civile

Service Interministériel
de Défense et de Protection
Civile

Lyon, le 04 AVR. 2011

Affaire suivie par : N.CHANAVAT
Tél. : 04 72 61 60 42
Télécopie : 04 72 61 67 57
Courriel : nadine.chanavat@rhone.gouv.fr

Ref: 523

Monsieur le Président,

Par courrier du 24 janvier dernier, vous avez appelé mon attention sur les problèmes de sécurité des locaux du centre commercial du Bans et notamment du magasin LIDL. L'état des bâtiments de cet établissement a en effet justifié la nomination d'un expert judiciaire pour l'évaluation des diverses malfaçons.

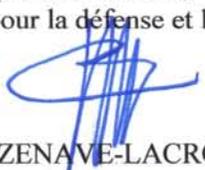
Pour faire suite à vos écrits, j'ai interrogé le maire de Givors sur les mesures qu'il envisageait de mettre en œuvre pour répondre aux problèmes structurels que vous évoquez. Je lui ai proposé en appui à ses démarches, si le besoin s'en faisait sentir, de déclencher un groupe de visite technique ou de commission de sécurité.

Monsieur le maire de Givors vient de me répondre. Un expert judiciaire ayant été nommé et devant rendre un pré-rapport d'expertise de façon imminente, il estime qu'il n'est pas opportun de prendre de décision avant d'en connaître les conclusions, ce d'autant plus que les investigations liées à l'expertise courent depuis 2008 et qu'à ce jour l'expert n'a pas demandé de mesure de fermeture administrative des enseignes commerciales ni réclamé d'arrêté de péril imminent.

Je ne manquerai pas de vous transmettre toute information ultérieure pouvant répondre à vos préoccupations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le préfet du Rhône,
Le préfet délégué pour la défense et la sécurité



Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS

Monsieur Alain PELOSATO
Président de l'association de défense des contribuables de Givors
1, place Henri BARBUSSE
69700 GIVORS